

# Éditorial



**François Baroin**  
Président de l'AMF

## L'État doit respecter les collectivités locales et leurs élus

À la suite du passage de l'ouragan Irma, qui a frappé si douloureusement Saint-Barthélemy et Saint-Martin, puis de l'ouragan Maria sur la Guadeloupe, je tiens à témoigner, auprès de nos compatriotes, de notre émotion et de notre solidarité, et apporter un soutien appuyé à l'ensemble des élus concernés. Dès l'arrivée de ces événements climatiques, l'AMF s'est mobilisée et notre site internet mentionne différentes pistes pour leur venir en aide. Je salue d'ores et déjà les initiatives émanant notamment de nombreuses communes de France.

Lors de ces catastrophes, mais aussi lorsque la Nation est attaquée en son cœur par le terrorisme, les maires sont toujours aux côtés de l'État et il n'y a pas de place pour la polémique. Les maires et leurs équipes répondent présents. Cette réactivité, cette passion et cette capacité à « faire » dans un contexte difficile méritent le respect. Elles rencontrent sur le terrain l'approbation de nos concitoyens qui se reconnaissent dans cette gestion de proximité, sobre et efficace.

C'est pourquoi l'AMF s'alarme de la stigmatisation récurrente des élus locaux qui ne peut que nourrir populisme et démagogie. Bien loin de tout « clientélisme », les maires de France, garants de la cohé-

sion sociale, sont en première ligne pour répondre aux attentes quotidiennes des habitants. Ils méritent donc considération et reconnaissance pour leur engagement au service du pays. Dire qu'il y a « *trop d'élus locaux en France* » et qu'ils ont un « *coût* », c'est dénigrer ces centaines de milliers d'élus municipaux dévoués, investis, très majoritairement bénévoles qui aident quotidiennement au fonctionnement des communes.

Le discours de l'État, dans le cadre d'une République décentralisée, devrait au contraire valoriser et soutenir l'action de cette « Garde nationale » que constituent les élus locaux. Dans cet esprit, l'AMF ne cesse d'appeler à un véritable dialogue avec l'État. Celui-ci doit se traduire par la définition d'un cadre juridique et financier à la fois pérenne et soutenable pour les collectivités, bien loin des décisions unilatérales prises cet été par le gouvernement (gel de crédits dédiés

à la ruralité et aux quartiers de la politique de la ville, diminution du nombre des contrats aidés, notamment). L'État doit respecter les principes de confiance, de transparence et de concertation qu'il avait lui-même affirmés le 17 juillet lors de l'installation de la Conférence nationale des territoires.

**« L'AMF s'alarme de la stigmatisation récurrente des élus locaux qui ne peut que nourrir populisme et démagogie »**